

1. PRÉSENTATION

Le SDV – Studio des Variétés est une association loi 1901 dédiée à l'accompagnement des artistes, techniciens et professionnels des musiques actuelles. Des activités de formation, de conseil, de coaching, de répétitions, d'insertion professionnelle, de concerts, de ressources ainsi que toutes autres activités de création ou de promotion des artistes des musiques actuelles y sont développées.

Le SDV – Studio des Variétés est situé au 20 passage Thiéry 75011 Paris (métro Bastille). Il dispose d'un local de 900 m² ouvert 5 jours par semaine de 10h à 19h comprenant des salles de cours, de répétitions et une salle de showcase.

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du SDV – Studio des Variétés par tout client (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du SDV – Studio des Variétés, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le SDV – Studio des Variétés ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans le cas où le Client est une personne morale, il se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses usagers, adhérents, salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du SDV – Studio des Variétés, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. DISPOSITION APPLICABLES À L'OFFRE DE SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'offre de service de formation professionnelle est composée d'actions de formation initiale ou continue sous forme de stages, stages-ateliers ou master-classes, conçues spécifiquement pour les professionnels du spectacle vivant et du secteur des musiques actuelles.

3.1. Contenu de la formation

Le contenu de l'action de formation est décrit dans la fiche de présentation disponible sur demande ou sur le site internet (www.studiodesvarietes.org).

3.2. Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convocation est adressée. Une convention est établie, pour chaque stagiaire, selon les textes en vigueur et est adressée en au moins deux exemplaires dont un est à retourner par le Client (particulier, entreprise ou organisme financeur). Une attestation de participation et un questionnaire d'évaluation du stage sont adressés après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

3.3. Règlement intérieur de la formation professionnelle

L'inscription à une action de formation professionnelle implique pour le client un engagement strict à appliquer et respecter ou faire respecter (en cas de personne morale) le règlement intérieur de la formation professionnelle du SDV – Studio des Variétés.

3.4. Planning

Le planning de la formation est remis au stagiaire au début du stage. Les spécificités liées à l'activité et aux équipes pédagogiques artistiques impliquent que des modifications du planning initial peuvent intervenir à tout moment de la formation. Le stagiaire en est systématiquement informé au plus tard 24 heures à l'avance. Aucun dédommagement lié à un changement de planning ne peut être exigé par le stagiaire.

3.5. Heures de cours personnalisées

Certaines formations professionnelles comprennent des heures de cours individuels personnalisés. Le client s'engage à fixer les rendez-vous et réserver une salle (selon les disponibilités) avec l'enseignant choisi au plus tôt. Toute annulation par le client doit se faire, par écrit, au moins 24 heures avant la date du cours, sans quoi la durée du cours est décomptée du nombre d'heures affectées au client.

3.6. Nombre minimum de participants

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, SDV – Studio des Variétés se réserve la possibilité d'annuler ou ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. En cas d'annulation, les sommes déjà versées sont restituées ou un avoir est créé.

3.7. Tarifs

Les tarifs des actions de formation professionnelle sont indiqués en euros TTC et ne sont pas assujettis à la TVA. Ils sont individualisés.

3.8. Annulation à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Client et le SDV – Studio des Variétés et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues à SDV – Studio des Variétés dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 14 jours calendaires avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué entre 7 et 13 jours calendaires avant la session : 30 % des frais pédagogiques relatifs à la session sont facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué entre 3 et 6 jours calendaires avant la session : 70 % des frais pédagogiques relatifs à la session sont facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué moins de 3 jours calendaires avant la session : 100% des frais pédagogiques relatifs à la session sont facturés au Client.

4. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'OFFRE DE SERVICE DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES

La mise à disposition d'espaces se décline sous la forme de prêt ou location de salles de cours, d'un plateau technique, de bureaux et ou de studios.

4.1. Droit d'accès

La mise à disposition des salles est accessible aux personnes en formation au SDV ou ayant suivi des formations lors de l'année précédant la demande. Les structures souhaitant utiliser les locaux du SDV peuvent également en faire la demande. Dans le cadre des conventions de mise à disposition, toute personne pourra faire la demande.

4.2. Type d'activité

La mise à disposition de salle est possible uniquement pour des activités artistiques et celle-ci n'entrent pas en concurrence directe avec les activités d'SDV – Studio des Variétés.

4.3. Tarifs et conditions

La mise à disposition des salles est gratuite pour les salles de cours lorsqu'elles sont inutilisées ; La réservation de ces salles peut se faire uniquement la veille pour le lendemain. Les conventions de mise à disposition des studios ou bureaux font l'objet d'accords spécifiques. Toute autre demande de mise à disposition pourra faire l'objet d'une location.

4.4. Modalités de paiement

Le paiement complet des prestations doit être effectué en totalité avant la location. Dans le cadre de conventions avec engagement, certaines facilités de paiement peuvent être accordées.

4.5. Annulation à l'initiative du Client

Dans le cadre d'une convention, aucune annulation ne peut être envisagée. Dans le cadre d'une mise à disposition ponctuelle, toute annulation, changement d'horaire ou de durée peut être acceptée à titre exceptionnel uniquement si celle-ci est faite plus de 2 jours ouvrables avant la réservation prévue.

5. FORCE MAJEURE

Le SDV – Studio des Variétés ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : La maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au SDV – Studio des Variétés, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du SDV – Studio des Variétés.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

SDV - Studio des Variétés est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations et activités qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le SDV - Studio des Variétés pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du SDV - Studio des Variétés. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation (notamment dans le cadre de ses prestations artistiques futures), transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur par le Client sans accord exprès du SDV - Studio des Variétés. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, SDV - Studio des Variétés demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de prestations chez un Client.

7. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par SDV - Studio des Variétés au Client.

Le SDV - Studio des Variétés s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

8. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par le SDV - Studio des Variétés comme client de ses Offres de services, aux frais du SDV - Studio des Variétés. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 9, le SDV - Studio des Variétés peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le stagiaire s'engage à accepter par avance et à titre gracieux que le SDV - Studio des Variétés puisse faire paraître sur son site internet ou dans toute autre de ses publications une ou plusieurs photographies, sur laquelle il figurerait, prises à l'occasion d'un cours ou d'une présentation dans le cadre de la formation ou de tout autre activité. De même, pour toute production sonore ou vidéo.

9. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La politique de protection des données personnelles du SDV - Studio des Variétés est conforme aux attendus de la directive européenne relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Le SDV - Studio des Variétés s'engage à préserver la confidentialité des informations éventuellement fournies en ligne par l'internaute. Toute information personnelle que l'internaute serait amené à transmettre au SDV - Studio des Variétés pour l'utilisation de certains services est soumise aux dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Liberté du 06 janvier 1978. À ce titre, l'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à l'adresse suivante : SDV - Studio des Variétés 124 avenue de la République 75011 PARIS

Le SDV - Studio des Variétés conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par le client, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

10. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et la Manufacture Chanson à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige